

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2013

## ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 182

présenté par  
Mme Nachury

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« gérer »

le mot :

« coordonner ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement clarifie l'articulation entre le 115 et le SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation). En effet le SIAO n'a pas vocation à gérer d'autres dispositifs. Il doit par contre assurer la mise en réseau et la coordination des acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et du logement d'insertion afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité.

Si l'activité du 115 doit être intégrée et coordonnée par le SIAO, le 115 possède des missions propres : il apporte une réponse en direct 24h/24h aux personnes qui le sollicitent, quand le SIAO sur de nombreux territoires est « invisible » pour l'utilisateur. Le 115 participe également aux dispositifs de premier accueil de la veille sociale sur les territoires, qui entrent en contact selon diverses modalités complémentaires avec les personnes (physique SIAO, accueil de jour) téléphonique (115).